



CS MRO

Programme d'aide financière

Le Club de soccer de Mont-Royal Outremont a pour mission de promouvoir, d'organiser et de développer toutes les activités reliées à la pratique du soccer chez les jeunes et les adultes de son territoire.

Dans cet objectif, le CS MRO reconnaît que tous n'ont pas les mêmes ressources financières pour accéder aux services qu'il offre. Pour aider les familles ou personnes membres du CS MRO en quête d'aide financière, le CS MRO prévoit à son budget financier un montant d'argent. Toutefois, il n'est pas obligatoire que ces sommes soient attribuées.

Lorsque des sommes monétaires sont données par des bienfaiteurs, ces mêmes fonds seront ajoutés au montant établi au budget du club. Toutefois ces montants spécifiquement donnés peuvent aussi avoir des critères demandés par le ou les bienfaiteurs que le comité devra respecter dans l'attribution.

Critères analysés (sans ordre d'importance):

1. L'âge de la joueuse ou du joueur (préséance donnée aux enfants mineurs)
2. Situation familiale
3. Le montant d'aide demandé
4. Capacité à payer (le ou les parents ou joueuse/joueur selon l'âge)
5. Capacité à offrir du temps au Club en compensation (par exemple : arbitrage, moniteur, entraîneur, tâches administratives ou bénévolat, le tout selon l'âge)

Processus :

1. Remplir le formulaire ***Demande pour aide financière***
2. Spécifier si la demande est relative à une aide pour l'année ou si elle est limitée à une saison spécifique comme été ou hiver *
3. Spécifier si la demande d'aide est pour un montant complet ou partiel avec ou sans compensation en temps de bénévolat ou rémunéré de votre part afin de réduire le montant demandé
4. Joindre les documents à l'appui
 - 4.1 Une lettre de présentation expliquant la situation et pourquoi le comité devrait acquiescer à la demande
 - 4.2 Tout autre document qui justifierait le besoin pour cette demande (ex : lettre de l'Immigration pour les nouveaux arrivants)
5. Faire parvenir par courrier à : **CS MRO, 999 ave McEachran, Bureau 133, Outremont, QC, H2V 3E6** ou par courriel à comptable@csmro.ca
6. Analyse du dossier par le comité mandaté par le CS MRO lors des rencontres établies
7. Le demandeur sera informé (par courriel ou par téléphone) de la décision dans les 7 jours suivant la rencontre du comité d'évaluation des dossiers

*La demande doit être faite à **chaque année** (selon l'exercice financier du Club) afin de prendre en compte les changements financiers survenus depuis la dernière demande dans le cas d'une demande renouvelée.



Responsabilités et tâches du Comité chargé d'évaluer les demandes d'aide financière

Le comité chargé de procéder à l'analyse des dossiers est formé par le Directeur Général du club, la trésorière ou le trésorier du club et une 3^e personne, soit un des membres du Conseil d'administration du CS MRO. Cette 3^e personne peut être la même de préférence mais pourrait aussi être un autre membre afin de faciliter les rencontres.

Le comité se rencontrera au besoin selon le nombre de demandes avec un objectif potentiel de 4 dates : le, ou autour du, 15 mars, 15 avril, 15 octobre, 15 novembre. Si un besoin est évalué, une ou des rencontres d'évaluation additionnelles peuvent être organisées à la discrétion du comité sous la recommandation du Directeur Général.

Le comité est mandaté par le CS MRO pour analyser les demandes mais n'est pas tenu d'accepter toutes les demandes ou même aucune de ces demandes soumises.

Le comité ne pourra accepter plus de demandes que pour le montant établi au budget du Club pour l'exercice financier en cause.

Le comité devra attribuer les montants donnés par des bienfaiteurs selon les critères donnés lors du don, si critères demandés. Si aucun critère ou restriction n'est soumis par le bienfaiteur alors le comité a la discrétion de son attribution.